

Orientations

Orientation 1. Faciliter et encadrer la recherche sur le territoire

La connaissance du territoire, parfois importante dans certains domaines, reste très fragmentée entre de nombreux acteurs, acquise selon des méthodes variables et souvent difficiles d'accès. Parallèlement, les connaissances acquises restent souvent méconnues par les acteurs locaux.

Le parc national est un territoire scientifique de référence. Il a en particulier pour finalité de soutenir et développer toute initiative ayant pour objet la connaissance de ses patrimoines. Il met à la disposition des chercheurs des espaces de référence dédiés tels que la réserve intégrale. La communauté scientifique peut trouver auprès de l'établissement public et de ses partenaires des accompagnements techniques voire financiers.

En s'inscrivant dans les démarches collectives portées par les Parcs nationaux et l'Agence française pour la biodiversité, le Parc national élabore et met en œuvre des politiques scientifique et de partage de la connaissance, déclinées à travers une stratégie scientifique. Celle-ci formalise les thèmes de recherche prioritaires. Elle identifie les modalités de partenariat avec les centres de recherche et d'enseignements nationaux et internationaux, et les associations, contributeurs importants de données scientifiques. Elle organise l'acquisition et le partage de l'information dans les milieux scientifiques et avec les acteurs locaux. Selon les priorités arrêtées dans la stratégie scientifique, l'établissement public apporte un accompagnement technique, logistique, voire financier.

Mesure n° 1. Encadrer et dynamiser la recherche scientifique

Mesure n° 2. Organiser l'acquisition et le partage de l'information

MESURE N° 1. ENCADRER ET DYNAMISER LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Compte tenu de la grande diversité des patrimoines et de la spécificité de son vaste cœur forestier, le parc national a vocation à devenir un espace de recherche forestière de renommée nationale voire internationale. Plus largement, le parc national est d'être un territoire d'accueil de recherche permettant d'améliorer la connaissance et la préservation de ses patrimoines. C'est une source de développement pour le territoire, dans le respect des propriétaires et usagers du territoire.

La mise en œuvre de la politique scientifique du Parc national nécessite d'identifier les sujets d'études prioritaires et les moyens qui peuvent leur être alloués. Compte tenu des nombreuses sollicitations à venir d'équipes de recherche ou de démarches individuelles, il y a lieu de cadrer

Orientations

les modalités d'accueil et de réalisation des travaux scientifiques.

Le cadre de la politique scientifique du Parc national est posé par la stratégie scientifique, élaborée et pilotée par le Conseil scientifique. Elle est soumise pour approbation du Conseil d'administration du Parc national dès sa création. Elle s'inscrit en compatibilité avec la stratégie scientifique inter-parcs nationaux et les orientations de l'Agence française pour la biodiversité.

Elle comporte trois thématiques de recherche principales, avec pour deux d'entre elles, un sous-thème occasionnant un traitement particulier. Il s'agit de l'étude de :

- La dynamique temporelle du territoire à toutes les échelles de temps (préhistorique, historique & évolution récente et prospective sous l'effet de l'humain), notamment par l'approche des changements des sols et des pratiques. Un éclairage particulier est à poursuivre sur la ruralité (actuelle et dans un passé proche), dans une logique d'approfondissement des nombreuses études en sciences humaines et sociales qui ont été et sont encore menées sur le territoire.
- L'impact des changements climatiques, en lien avec les capacités d'adaptation des écosystèmes et de la société.
- La dynamique et le fonctionnement des écosystèmes naturels, en particulier la forêt de plaine, en lien avec leur degré d'anthropisation. Un enjeu spécifique ressort sur la caractérisation de la dynamique des relations entre les ongulés et leurs milieux de vie.

La composition et l'ambition scientifique du cœur en font un lieu privilégié pour la mise en œuvre de recherches sur ces trois thèmes, en particulier sur la forêt, l'eau et les cibles patrimoniales présentes. Cette ambition est complétée en aire d'adhésion sur les milieux agricoles et le patrimoine bâti qui sont moins présents en cœur, ainsi que par un angle davantage orienté sur les pratiques de gestion et le développement économique.

Afin d'optimiser les moyens et les compétences, une coordination est mise en place pour renforcer la collaboration entre les acteurs impliqués dans des actions de recherche fondamentale ou appliquée. Ils peuvent en être à l'initiative, y concourir ou les accompagner. Pour sa part, l'établissement public mobilise ses moyens de la manière suivante :

- En cœur : il propose des thèmes de recherche en lançant des appels à projets. Il accueille des projets de recherche. Il mobilise prioritairement ses moyens humains voire financiers pour accompagner des projets qui s'inscrivent dans les priorités de la stratégie scientifique validée. Il veille à l'intégration des équipes de recherche dans leur environnement local via des rencontres organisées avec les habitants. La présence territoriale du Parc national permet notamment de réaliser des suivis pluriannuels de terrain.
- En aire d'adhésion, l'établissement public accompagne d'autres maîtres d'ouvrage. Ponctuellement, il mobilise des moyens humains ou financiers en priorisant les sujets en lien avec la stratégie scientifique.

L'accueil de chercheurs et le bon déroulement des opérations scientifiques dans le parc national appellent la mise en place d'un cadre d'intervention. Il précise notamment les obligations des parties prenantes, les services et accompagnements logistiques apportés par

Orientations

l'établissement public ou les partenaires de la charte, voire les modalités d'échange et de partage des données acquises.

Les interactions entre chercheurs, gestionnaires et acteurs économiques, et le grand public sont encouragées ainsi que le soutien à l'innovation (comme le recours à des technologies relativement récentes comme l'ADN environnemental, le barcoding ou le Lidar*) et l'expérimentation bénéfique à la conservation des patrimoines.

Une attention particulière est portée au respect et à l'information des habitants, des propriétaires et des autres usagers du parc national, en particulier de ses forêts.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX PARTENAIRES
- anime la stratégie scientifique - conduit des études - lance des appels à projets - partage les résultats.	- mènent des études. - accueillent des campagnes de recherche	État et ses établissements publics (AFB, ONCFS, Parcs nationaux) Organismes de recherche ONF CRPF Fédérations départementales de chasse et de pêche Associations naturalistes Gestionnaires d'espaces naturels

EXEMPLES D' ACTIONS

- Valider et mettre en œuvre la stratégie scientifique du Parc national.
- Accueillir régulièrement des événements scientifiques d'envergure nationale : Congrès de la société botanique de France (d'ici 2022) – Colloques de recherche forestière.

MESURE N° 2. ORGANISER L'ACQUISITION ET LE PARTAGE DE L'INFORMATION

Le Parc national s'assure que toute la donnée qu'il produit ou collecte est stockée de façon pérenne et rendue accessible. Plus largement, son objectif à terme est que toute

Orientations

les données produites et celles déjà existantes sur les patrimoines et les usages du territoire soient collectées, centralisées, accessibles et également fiables. Il participe aussi au partage des connaissances de manière à ce que le public se les approprie et les réutilise.

Le Parc national et ses partenaires emploient et au besoin élaborent des bases de données interopérables que leurs agents alimentent dans le cadre de leurs missions. L'application de la stratégie scientifique du Parc national prévoit également la réalisation de conventions avec les acteurs de la connaissance pour les projets sur lesquels l'établissement public mobilise des moyens. En échange de ce soutien, les scientifiques accueillis s'engagent à mettre à disposition leurs données et à les rendre publiques dans le respect des règles et usages en vigueur (propriété intellectuelle, intégrité des éléments documentés). Enfin, une animation est organisée pour faciliter la remontée de la donnée du territoire dans les bases de données du Parc national ou directement dans les différents systèmes d'information visant à partager la donnée à une échelle nationale comme le système d'information sur la nature et les paysages (SINP).

En application de la stratégie scientifique, les acteurs de la charte adoptent des protocoles d'inventaires et de suivis standardisés, en respect du cadre établi avec les autres parcs nationaux, l'Agence française pour la biodiversité et le Ministère de la culture et de la communication (ainsi que leurs services déconcentrés), afin de s'assurer de la reproductibilité des protocoles et de la fiabilité des données. Un système de validation de la donnée produite est également mis en place avec les partenaires du Parc national.

Afin d'améliorer le partage de la connaissance, un système d'information territorial, intégrant la sensibilité des données, est développé. Une stratégie de valorisation de la connaissance, en lien avec les stratégies scientifique et de découverte des patrimoines par le grand public (orientation 18), est également élaborée ; elle permet d'identifier des canaux adaptés à la sensibilisation des différents publics du territoire.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX PARTENAIRES
- collecte et gère des données - conventionne avec des chercheurs ou des organismes - accompagne le partage des connaissances	- facilitent l'information des habitants - communiquent les données qu'elles acquièrent (études d'impact, diagnostics territoriaux, etc.)	État et ses établissements publics (AFB, Agences de l'eau, Parcs nationaux, ONCFS) Régions Organismes de recherche Principaux producteurs de données : CRPF, Conservatoires botaniques, d'espaces naturels, Associations savantes

Orientations

EXEMPLES D' ACTIONS

- Développer un système d'information territorial adapté aux différents utilisateurs du territoire.
- Structurer la chaîne de données relatives aux patrimoines autour d'un réseau d'acteurs partenaires.

Pages 71 à 74

Référence ID de l'article : #5595

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-01 10:20